

QUESTIONS ET RÉPONSES # 3

LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ POSÉES PAR UN/DES ENTREPRENEUR(S). POUR VOTRE INFORMATION, VOICI LES QUESTIONS ET RÉPONSES :

Q #1) Sur le plan S3, il y a une légende indiquant que l'élément "A" comprend une planche de 76 x 184. Cependant, la légende nous réfère au détail type du platelage qui indique une planche de 203 x 76. Laquelle doit-on prendre ?

R #1) *Les dimensions du platelage données aux plans (76 x 203) sont les dimensions brutes du bois d'œuvre avant planage. Après planage (sur 1 face), il est donc acceptable que les dimensions soient légèrement inférieures. Pour les autres pièces de bois (poutres et colonnes), les dimensions données sont les dimensions après planage des 4 faces.*

Q #2) Est-ce que vous avez un repère géodésique sur le site?

R #2) *Parcs Canada installera un repère au besoin.*

Q #3) Pour le bois à utiliser, est-ce qu'on doit utiliser uniquement du bois de catégorie no 1??

R #3) *Le bois peut être un mélange de catégorie no1/no2 avec tout au plus 20% de bois de catégorie no 2.*

Q #4) Est-ce que des dessins d'atelier doivent être soumis pour tous les éléments de la passerelle?

R #4) *Les dessins d'atelier doivent être soumis pour approbation pour les pieux et les connections. Vous n'aurez pas à soumettre de dessins d'atelier pour la structure en bois.*

Q #5) Pouvons nous utiliser un processus de galvanisation à froid pour les connecteurs en acier?

R #5) *Oui, nous accepterons la galvanisation à froid de type Zinga ou Rust Anode pour les connecteurs en acier.*

Q #6) Pouvez vous ajouter les contreventements à tige d'acier au bordereau, afin qu'ils soient calculés sur une base unitaire ?

R #6) *Oui, les contreventements en tige d'acier seront ajoutés au bordereau de soumission. Pour les contreventements longitudinaux, considérer 220 unités, 1 unité étant une tige en diagonal (pas un X, une tige seulement). Pour les contreventements transversaux, considérer 165 unités, 1 unité étant une tige en diagonale (par un X, une tige seulement).*

Q #7) Dans la mesure où des travaux devraient avoir lieu pendant l'hiver, qui sera responsable du déneigement ?

R #7) *L'entrepreneur sera responsable de l'entretien nécessaire (déneigement, surveillance de la signalisation et de la protection de chantier, etc.) pendant la saison hivernale, en fonction de ses besoins (chemin d'accès, pistes de chantier, espace d'entreposage, bureau de chantier, etc.).*

Q #8) Vous avez indiqué sur les plans que les chasse-roues devaient être fixées en place à l'aide de tiges filetées. Pouvons-nous utiliser des boulons de 26 ou 28 pouces au lieu des tiges filetées ?

R #8) *Oui, vous êtes autorisés à utiliser des boulons (de longueur appropriée) pour fixer en place les chasse-roues.*